

Considérations sur la formation professionnelle

Autor(en): **Schmutz, Pierre H.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Ingénieurs et architectes suisses**

Band (Jahr): **120 (1994)**

Heft 15/16

PDF erstellt am: **14.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-78331>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Considérations sur la formation professionnelle

279

Par Pierre-H.
Schmutz,
architecte SIA/FSAI,
dipl. EPFZ,
vice-président
de la COGAR
Bureau d'architecte
Rue du Trésor 2
2000 Neuchâtel

Sur le chapitre de la formation professionnelle, les commentaires et réflexions que nous souhaitons émettre à titre de représentant des architectes SIA romands, porteront essentiellement sur le fond, pour ce qui touche aux Hautes écoles et universités d'une part, et sur la forme, en ce qui concerne la pratique d'autre part.

L'avenir de notre profession dépend de la définition – ou redéfinition – de ces éléments, afin d'établir la liaison utile entre les deux et d'en formaliser, si nécessaire, l'interdépendance.

Sur le fond, nous pouvons aujourd'hui nous demander quelle est la valeur accordée à l'ensemble des sciences humaines. La technocratie totalitaire qui se dessine un peu partout, tant en politique que dans les milieux professionnels, laisse à penser que l'objectif de la formation est de produire des intellectuels à rendement immédiat. On a dès lors beau jeu de projeter la création d'universités privées – en France, par exemple – afin de démontrer que la privatisation dans ce domaine conduit à une meilleure rentabilité, si l'on n'y retient, en effet, que les formations «à rendement immédiat». Et il ne s'agit pas en l'occurrence d'un procès de la privatisation, mais de l'expression concrète de nos inquiétudes.

Or, les sciences humaines ne se quantifient pas, et leurs faiblesses ou leurs forces n'ont que le temps et l'histoire pour être démontrées. Nous pouvons – dès lors que cette actualité est brûlante et que ces sujets reviennent sans cesse – nous demander si l'aspect culturel de notre profession n'est pas menacé ? Et si c'est le cas, que deviennent les projets de société ou d'urbanisme dans ce contexte ?

Sur la forme ensuite, rappelons que le titre d'architecte n'est que peu ou pas protégé, ce qui est probablement révélateur de

deux éléments propres et particuliers à notre pays: le libéralisme économique et la diversité des écoles et des formations.

Pour ce qui est du premier, il s'agira, bien sûr, d'en fixer les limites dans le cadre de la libre circulation des personnes avec l'UE, afin d'éviter que ce qui est réglementé ailleurs, ne le soit pas chez nous.

Quant à la multiplicité des filières, il faudra – en accord avec l'ensemble de nos voisins, ou peut-être l'ensemble des pays occidentaux – définir clairement la pratique. D'où la nécessité de l'interdépendance, les objectifs étant d'une part, une pratique conforme à la déontologie et, d'autre part, une formation apte à donner les moyens de cette pratique.

Dans ce contexte, nous nous érigons contre le fait ou l'idée que l'architecte vienne à l'avenir gonfler les rangs des technocrates et que sa pratique se limite à l'acte de construire.

Il paraît évident qu'un certain nombre de lacunes existent de part et d'autre qu'il faudra combler, et que nombre de reproches sont justifiés.

L'engagement des professionnels concourt à faire évoluer cette situation dans le sens d'une définition claire – intellectuelle et éthique – de la profession, ce qui entraînera peut-être, à l'instar d'autres pays, à introduire entre la fin de la formation et la pratique, une phase de transition qui débouche soit sur d'éventuelles spécialisations, soit sur le titre d'architecte à proprement parler.

En conclusion, nous dirons que notre souhait le plus cher est de rester longtemps encore, des généralistes du bâtiment et les représentants des maîtres d'ouvrages, englobant dans leur mandat l'ensemble des paramètres économiques, sociaux et réglementaires de la construction, avec la dimension culturelle indispensable à l'art de bâtir.